



## L'énergie doit rester sous contrôle public

### La CGT exige un seul opérateur public pour l'EPR Penly

**Union locale CGT**

2 rue d'Ecosse  
76200 DIEPPE  
Tel. 02 35 84 23 81  
Email : CGT-UL-dieppe@wanadoo.fr  
<http://cgt-dieppe.over-blog.com>

Nous considérons que la production d'énergie doit échapper aux critères de rentabilité et à la logique financière. C'est pourquoi la CGT combat la privatisation d'EDF.

Il ne doit y avoir qu'un seul opérateur public pour exploiter les trois tranches de la centrale de Penly. Il existe déjà des exemples de sites où d'autres opérateurs bénéficient de droits de tirage sur les KWh produits en échange de leur participation au montage financier. C'est le cas à Tricastin, à Fessenheim, à Chooz. Cela n'est pas un obstacle au fonctionnement

de ces centrales. Mais en ce qui concerne Penly, nous savons que d'autres opérateurs veulent devenir exploitant. Le lobbying est très fort.

Notre désaccord est fondamental pour des raisons de responsabilité, de sécurité, de sûreté pour les salariés et les populations. Une société de projet comprenant plusieurs actionnaires ouvrirait la voie à une dilution des responsabilités conduisant à une moindre efficacité économique d'une part et d'autre part serait potentiellement dangereuse dans la prise de décisions sur des questions techniques ou de sécurité. Si un autre opérateur venait à exploiter une centrale nucléaire, la CGT serait amenée à envisager une révision extrêmement forte quant à sa position sur l'organisation du nucléaire civil. Nous savons qu'il existe des intentions de dissocier l'EPR des deux tranches existantes, à travers une société de projet : ne prenons pas le risque de revivre l'organisation de Super Phénix, avec comme résultat final la fermeture anticipée de la centrale.

La CGT ne cautionnera pas cette machine à perdre ! Il ne doit y avoir qu'un seul opérateur public pour exploiter les trois tranches de la centrale de Penly. Nous portons dans ce débat public cette exigence qu'il revient au service public et à lui seul, de remplir cette mission.

# Après le Grenelle de l'environnement et le Sommet de Copenhague, il faut des solutions concrètes

La montée dans l'opinion publique, tant française que mondiale, des légitimes préoccupations liées au réchauffement climatique a sous-tendu les deux moments forts qu'ont été le Grenelle de l'Environnement et le Sommet de Copenhague. A l'occasion de ces deux évènements, la CGT a souligné la nécessité de promouvoir des politiques de développement, soucieuses du bien être présent et futur de tous les peuples et respectueuses de l'avenir de notre planète. Il est indispensable que ces politiques soient le plus possible économes en énergie et privilégient les moyens non générateurs de gaz à effet de serre.

Cela suppose des gestes forts que le Sommet de Copenhague a peiné à mettre en œuvre, nous l'observons, en France, les orientations du Grenelle se heurtent à une insuffisance notoire de moyens financiers à la hauteur des objectifs envisagés. Par exemple, il y a tout lieu de craindre que les diminutions envisagées de l'énergie consacrée au chauffage des bâtiments, tant domestiques que tertiaires, restent symboliques.

Pour éviter toute rupture d'approvisionnement (notamment électrique, dont la brutalité peut être génératrice de graves problèmes), il est indispensable d'engager dès à présent la mise en œuvre de nouveaux moyens de production qui seront indispensables à moyen terme. A l'horizon 2020, la mise en production de 25 000 MW est nécessaire pour répondre aux besoins, **sachant que la consommation continue à augmenter de 1 %**

**par an et qu'il faudra compenser les déclassements de Centrales thermiques à charbon anciennes.**

**Il faut également prendre en considération plusieurs éléments structurants :**

- Les ressources en combustibles fossiles sont limitées ; le charbon, le pétrole, le gaz consommés depuis deux siècles ne pourront être utilisés à nouveau pour ces mêmes périodes.
- Les besoins énergétiques de pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil sont naturels. Il faut savoir qu'ils correspondent aux besoins qui étaient les nôtres dans les années 50/55.
- Il faut privilégier les moyens de production non générateurs de gaz à effet de serre dans un mix énergétique équilibré. Ceci suppose un développement important des énergies renouvelables, tout en sachant que le recours au nucléaire civil est incontournable.

D'ailleurs, depuis le lancement de la construction de la centrale EPR de Flamanville, les décisions de plusieurs pays (Grande Bretagne, Chine, USA, sans doute l'Italie et plus récemment Abu Dhabi) montrent que l'option nucléaire est reconnue internationalement.

**Pour résumer sur la question de la réponse aux besoins énergétiques :**

- A côté des autres énergies, y compris renouvelables, il y a nécessité de mettre en service le palier nucléaire

EPR pour assurer en France et en Europe les besoins à long terme.

- Les exigences environnementales font du nucléaire une énergie d'avenir.
- Le parc de production électrique européen va subir une secousse profonde vers 2015 avec la fermeture programmée de nombreuses centrales thermiques (charbon et fuel). Le parc de production électrique européen (charbon + fioul) est en fin de vie (horizon 2010).
- Sur le plan industriel, la construction de la centrale EPR à Penly permettrait de conforter l'industrie nucléaire française. Une industrie nucléaire qui a tardé à réaliser tous les investissements nécessaires pour optimiser la construction de celle de Flamanville. L'exemple de la forge du Creusot inaugurée il y a peu illustre cette situation puisque cette modernisation intervient avec 3 ans de retard. C'est le groupe Bouygues qui ne sait plus souder le liner<sup>1</sup> alors qu'il y a 20 ans toutes les entreprises du bâtiment le faisaient sur les tranches 900 mégawatts.
- Il faut permettre à toute la filière industrielle de se reconstituer pour faire face aux investissements, et notamment doter de moyens de formation toute une génération de salariés.

Elle doit être l'occasion de former une nouvelle génération de salariés qui vont venir remplacer ceux qui ont participé à la mise en service des tranches les plus anciennes et dont le savoir-faire assure aujourd'hui le fonctionnement de notre système électrique.

## Le parc actuel en France (chiffres 2009)

	Puissance installée en GW	En % de la puissance installée totale	Production d'énergie en TWh	En % de la production totale
<b>Nucléaire</b>	63,1	52,5 %	390,8	75,1 %
<b>Thermique à flamme</b>	26,2	21,8 %	54,8	10,6 %
<b>Hydraulique</b>	25,3	21,0 %	61,8	11,9 %
<b>Autres renouvelables, y compris éolien</b>	5,6	4,6 %	12,2	2,4 %

<sup>1</sup> Peau métallique qui double la paroi interne du bâtiment réacteur



# Le projet d'EPR est aussi **une réponse au besoin d'emploi durable.**

*La construction du second EPR sur le site Penly, situé à 20km de Dieppe et 30km du Tréport, est un véritable défi pour les acteurs de l'activité économique et sociale de la région et du département. Au cœur des enjeux énergétiques et de leur maîtrise, se trouvent posées les questions de l'emploi, de la formation et du développement économique et social.*

## **EPR à Penly, une réponse aux besoins d'emplois**

- Le taux de chômage en Haute Normandie représente 10.2% de la population pour 124 938 demandeurs d'emploi toutes catégories pour l'année 2009 dont 86 308 pour la Seine maritime.
- Le nombre de demandeurs d'emploi pour le bassin de Dieppe est de 8 098 inscrits et pour le bassin du Tréport il est de 2 969 inscrits soit un total de 11 067 demandeurs d'emploi inscrits. Le taux de chômage sur la ville du Tréport atteint les 11.4% et 10.8% pour le bassin de la ville Dieppe.

Sur le bassin de Dieppe, l'activité tertiaire représente 58% de l'effectif salariés alors que sur celui du Tréport, c'est l'activité industrielle qui prédomine, représentant 54% de l'effectif des salariés. L'emploi, la formation, les qualifications, les salaires sont des marqueurs très sensibles de la situation. La crise "économique et financière" est payée au prix fort par les salariés, les retraités, la jeunesse.

Suppressions d'emploi, fermeture d'entreprises, chute de l'activité économique, baisse des revenus, ont fait grimper de façon exponentielle le chômage et la précarité. Dans ces conditions, la concrétisation du projet EPR à Penly pourrait enfin ouvrir la colonne "création d'emplois".

Ce chantier peut apporter un nouveau souffle et irriguer l'activité économique à condition que dans ce projet la réponse aux besoins sociaux ne soit pas la dernière roue du carrosse et trouve des réponses concrètes, nos pays de Caux et de Bray, notre département et notre région en ont bien besoin. Une région dotée des moyens nécessaires en production d'électricité doit permettre une relance significative des activités industrielles consommatrices de cette énergie, avec des opportunités de transports maritimes, fluviaux et ferroviaires non négligeables.

Nous formulons des propositions :

- Développer des infrastructures routières et notamment la fin de la RN27,

l'électrification de la ligne Dieppe/Rouen, le doublement de la voie entre Auffay et Longueville, la remise en état des voies du port de commerce de Dieppe pour l'acheminement des matériaux nécessaires à la construction de l'EPR et la remise en place du raccordement de Saint Pierre.

- Fidéliser durablement les activités dans les bassins d'emplois pour amortir la transition de l'après chantier. Il faut éviter le recul économique et social que la région a connu après les précédents grands chantiers.

La CGT exige que tous les salariés du nucléaire, qu'ils travaillent pour le donneur d'ordre ou la sous-traitance, voient immédiatement s'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Ils doivent bénéficier d'un haut niveau de garanties collectives comportant la sécurité de l'emploi, seul à même d'assurer leur suivi médical sur l'ensemble de leur carrière professionnelle. Sûreté et sécurité nucléaire de haut niveau imposent aussi des exigences sociales de haut niveau !

# Nous revendiquons un "grand chantier socialement exemplaire"

## Un label "grand chantier" pour l'EPR à Penly

Le chantier Penly 3 doit recevoir des pouvoirs publics le label "Grand chantier" avec la création d'un comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) donnant ainsi les moyens d'organiser les règles de vie, les rapports entre les différents acteurs. La construction de ce second EPR à Penly se doit d'être exemplaire sur l'ensemble de son processus<sup>1</sup> de construction en termes de formation, de qualification, de condition sociale, de rémunération et de droit pour les salariés.

## Trois conditions pour relever le défi humain

■ **De bonnes conditions d'accueil**, des milliers de salariés vont se succéder pendant plusieurs années sur et autour du chantier, il s'agit donc bien d'un véritable défi humain. L'hébergement, la restauration, les transports, l'environnement social, sportif et culturel sont autant de conditions nécessaires à l'intégration des milliers de salariés déplacés et au déroulement optimum d'un chantier d'une telle ampleur. Pour atteindre cet

### De bonnes conditions d'accueil

objectif, un financement spécifique doit être engagé contrairement au chantier de Flamanville. La CGT propose un abondement par l'intermédiaire de l'AIE<sup>2</sup>, un financement assuré par les entreprises intervenantes sur le chantier d'une part et dans le cadre du label "Grand chantier" d'autre part. A Flamanville, sur les 109 millions d'euros accordés dans le cadre du chantier EPR pour les infrastructures routières, écoles, gymnases... rien n'a servi à

financer les activités "extra chantier" en direction des centaines de salariés déplacés, bâtisseurs du chantier. Il faut selon nous ne pas réitérer cette injustice et intégrer ces besoins dans le budget initial du chantier Penly.

■ **Favoriser le mieux disant social** et bannir "dumping social et patrons voyous"

Le droit social français doit être respecté et appliqué à tous salariés qu'ils soient ressortissants de la Communauté européenne ou non. Le maître d'ouvrage doit inclure impérativement

### Favoriser le mieux disant social

dans ses appels d'offres une clause sur le respect du droit du travail et du droit constitutionnel. Une clause qui assure effectivement à chaque salarié le droit de faire appel à l'organisation syndicale de son choix, se syndiquer, revendiquer. L'acceptation de cette clause doit être une condition de recevabilité des appels d'offres afin d'éviter que ne se reproduisent les situations d'atteintes aux libertés syndicales connues à Flamanville avec le groupe Bouygues. Nous revendiquons la mise en place rapide d'un comité inter entreprise et d'un CHSCT<sup>3</sup> chargé du suivi des questions, des conditions de vie et de travail, du respect du Code du travail et des conventions collectives. Des

- 1 Ce processus de construction intègre le chantier et l'après chantier
- 2 AIE : association inter entreprise
- 3 CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

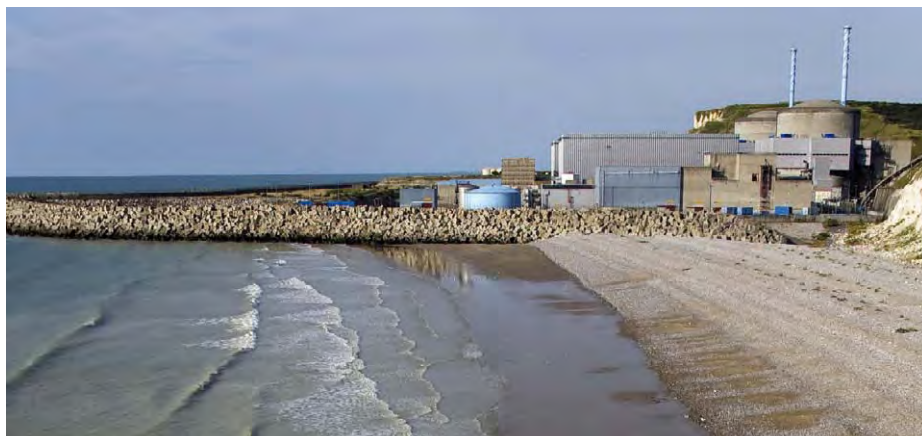
moyens doivent être accordés aux organisations syndicales pour exercer leur mission sur toute la durée du chantier.

■ **Un chantier de haut niveau technologique impose garanties sociales et formation professionnelle de haut niveau.**

Il est urgent d'anticiper et de chiffrer les besoins d'emplois par professions et métiers, de mobiliser les acteurs de la formation professionnelle pour une offre en adéquation avec les besoins des salariés et des entreprises. La Maison de l'emploi et de la formation professionnelle doit assurer la gouvernance de cet aspect du dossier et le suivi des fins de contrats de chantier en sécurisant les parcours professionnels.

### Des garanties sociales et une formation professionnelle de haut niveau

Ce chantier doit permettre à de nombreux salariés de se qualifier et d'élever leur niveau de qualification, aux demandeurs d'emploi de bénéficier de formations adaptées à leurs besoins. Une clause sociale doit permettre à des salariés en situation d'exclusion de se réinsérer dans le travail. Les offres d'emploi doivent être proposées localement en priorité.



© Médiathèque EDF

Ce cahier d'acteurs est une contribution de la CGT au débat public EPR Penly 3

Fédérations CGT : Mines énergie – Construction – Métallurgie

Organisations territoriales CGT : Comité Régional Normandie - Union départementale de Seine Maritime